

ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

RESTRICTED

G/TBT/CS/N/5/Rev.1

7 février 1996

(96-0467)

Comité des obstacles techniques au commerce

Original: anglais

Conformément au paragraphe C du Code de pratique pour l'élaboration, l'adoption et l'application des normes figurant à l'Annexe 3 de l'Accord de l'OMC sur les obstacles techniques au commerce, "les organismes à activité normative qui auront accepté ou dénoncé le présent Code en adresseront notification au Centre d'information ISO/CEI à Genève". La notification ci-après, transmise au Secrétariat par le Centre d'information ISO/CEI, est distribuée aux Membres pour information.

NOTIFICATION AU TITRE DU PARAGRAPHE C DU CODE DE PRATIQUE DE L'OMC CONCERNANT LES OBSTACLES TECHNIQUES AU COMMERCE

(Notification d'acceptation du Code de pratique de l'OMC concernant les obstacles techniques au commerce)

| |
|---|
| Pays/Territoire douanier/Arrangement régional: <u>ROUMANIE</u> |
| Nom de l'organisme à activité normative: Institutul Roman de Standardizare (Institut roumain de normalisation) |
| Adresse de l'organisme à activité normative: 13, rue Jean-Louis Calderon Secteur 2 70201 Bucarest Roumanie |
| Téléphone: (+ 40 1) 211 32 96 Télex: (+ 40 1) 2100833 Télex: - |
| Courrier électronique: - |
| Type d'organisme à activité normative: Organe national de normalisation - Organe spécialisé de l'administration publique centrale dépendant du gouvernement. |
| Champ des activités normatives actuelles et prévues: <ul style="list-style-type: none">- élaboration et approbation des normes nationales dans tous les domaines d'activité;- participation aux activités normatives aux niveaux européen et international;- harmonisation des normes nationales avec les normes internationales et européennes, et adoption de normes internationales et européennes en tant que normes nationales. |
| Date: 16 janvier 1996 |